

## Gestion de la crise sanitaire COVID-19 au sein de l'Association Hospitalière de Bretagne Lundi 9 novembre 2020

### Déclenchement du plan blanc et de la cellule de crise

**Face à la dégradation de la situation épidémique, l'Association Hospitalière de Bretagne a activé son plan blanc le 28 octobre 2020, comme la majorité des établissements de santé sur le territoire national.**

Le plan blanc est un plan spécifique en cas de situation sanitaire exceptionnelle, il permet notamment de mobiliser les ressources humaines et logistiques de l'Association pour répondre à la situation de crise, et d'adapter l'organisation des activités médicales.

Une cellule de crise est activée et se réunit actuellement 2 fois par semaine, afin de décider des mesures de prévention du risque épidémique pour les personnes accompagnées par l'AHB et les professionnels, et déterminer les conditions d'accueil et de soins des patients et résidents.

### Les principaux enjeux

Les enjeux par rapport à la crise sanitaire de mars et avril sont de nature différente :

- Pour les établissements de santé, il s'agit de conjuguer le risque épidémique avec un haut niveau d'activité, la prise en soins de l'ensemble des patients devant être assurée, ce qui nécessite la mobilisation de l'ensemble des ressources de l'association.
- Pour le secteur médico-social, les mesures de protection contre l'épidémie doivent protéger les personnes accompagnées, sans les isoler de leurs proches, avec en particulier le maintien des visites sur les EHPAD et établissements accompagnant des personnes en situation de handicap, ainsi que des sorties en famille quand elles sont adaptées.

### Situation à l'AHB

A la date du 9 novembre,

- 3 patients COVID+ sont hospitalisés à l'Unité de Psychiatrie Adultes sur le site du CHCB de Kério, unité dédiée aux patients COVID+ de psychiatrie.

- 2 patients COVID+ sont pris en charge au Centre de Soins de Suite et de Réadaptation Addictologique (CSSRA) L'Avancée de Saint-Brieuc.

## Assurer la continuité des soins auprès des publics accompagnés

L'organisation des soins a été adaptée et est **sécurisée tant pour les patients et résidents que pour les professionnels de santé**, avec le port du masque systématique pour tous, des circuits identifiés et des flux limités, l'accès facilité au dépistage, et le strict respect des mesures barrières, avec une vigilance sur les modalités d'accueil et sur le bionettoyage.

Les **admissions sont maintenues dans les unités d'hospitalisation** avec l'application d'une procédure stricte de prévention du risque épidémique. Cela concerne :

- les unités d'hospitalisation du CH de Plouguernevel en psychiatrie, addictologie, médecine et soins de réadaptation,
- l'unité de psychiatrie active implantée dans les locaux du Centre Hospitalier du Centre Bretagne,
- le CSSRA l'Avancée à Saint-Brieuc.
- Les sorties de courte durée ou de week-end sont suspendues sauf exception sur motif médical.

Pour le suivi des patients **en ambulatoire**,

- **les soins en CMP adultes et enfants se poursuivent normalement**, avec l'application d'un protocole d'accueil et de prise en soins adapté à chaque site ambulatoire (planning des consultations, circulations, bionettoyage). Les visites à domicile se poursuivent également. Des consultations par téléphone ou par visioconférence sont proposées aux patients fragiles ou à risque ou ne souhaitant pas se déplacer durant le confinement.
- Sur les **hôpitaux de jour**, les prises en soins se font de manière individuelle ou en groupes réduits dans des conditions permettant le respect de la distanciation physique.
- Les activités CATTP sont suspendues et des prises en soins individuelles sont proposées aux patients.

## Visites

Au sein des **établissements de santé de l'AHB**, plus aucune visite n'est autorisée depuis le 29 octobre 2020, sauf situation exceptionnelle sur avis médical.

Pour les **structures médico-sociales** (EHPAD, MAS, FAM), les visites sont autorisées et organisées sur rendez-vous, dans le respect des gestes barrières. De plus, les mesures mises en œuvre par les établissements font l'objet d'une concertation avec les résidents et leurs familles dans le cadre des Conseils de la Vie Sociale (CVS).

## Prévention et accompagnement

Dans le contexte de crise sanitaire, une attention particulière est apportée par les professionnels sur :

- L'éducation à la santé pour les patients/usagers concernant les gestes barrières et le risque épidémique ;
- Le repérage et la prévention des signes de souffrance psychique liés au COVID-19 et à la période de confinement ;
- Le risque de violences intrafamiliales.

Restant à votre disposition.

Cordialement,

**Alexandrine URVOIT,**  
Chargée de la Communication